

DROITS D'INSCRIPTION 2018-2019

	Inscriptions possibles jusqu'au ¹	Sans exonération			Avec exoné- ration ³
		Total à payer ²	DI Etat	Frais admin. Ecole	
SUPERIEUR DE TYPE LONG					
A) URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Forfait de base imposé par la Comm. Française		26,00+	26,00+		0,00
Frais administratifs					
- 21 – Contexte du projet : aspects généraux	10 déc. 18	313,74	143,64	170,10	170,10
- 22 – Méthodologie du projet : aspects généraux	8 oct. 18	97,11	44,46	52,65	52,65
- 23 – Projet d'urbanisme : aspects généraux	22 oct. 18	164,34	75,24	89,10	89,10
- 24 – Séminaire d'urbanisme : aspects généraux	8 oct. 18	29,88	13,68	16,20	16,20
- 25 – Méthodologie du projet d'urbanisme : aspects particuliers	24 sept. 18	29,88	13,68	16,20	16,20
- 26 – Projet d'urbanisme : aspects particuliers *	22 oct. 18	149,40	68,40	81,00	81,00
- 27 – Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers *	10 déc. 18	313,74	143,64	170,10	170,10
- 28 – Techniques de communication et de négociation en urbanisme *	24 sept. 18 (3 ^e niveau) ou 18 janv. 19 (2 ^e niveau)	59,76	27,36	32,40	32,40
- 29 – Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers	24 sept. 18	29,88	13,68	16,20	16,20
- 30 – Stage d'intégration : urbanisme	22 oct. 18	16,60	7,60	9,00	9,00
- 31 – Activités pro. de formation : urbanisme	19 déc. 18	16,60	7,60	9,00	9,00
- 32 – Urbanisme opérationnel *	5 déc. 18	134,46	61,56	72,90	72,90
- 33 – Epreuve intégrée : master en urbanisme *	13 déc. 18	59,76	27,36	32,40	32,40

L'inscription à une unité d'enseignement et son paiement se font uniquement au démarrage de ladite unité.

P.S. : Le minerval est donné à titre indicatif et sans engagement contractuel de notre part. Il peut donc être sujet à modification !

¹ **Inscriptions** jusqu'à la date reprise ci-dessus, correspondant au 1/10^e de l'unité d'enseignement. Cette date est aussi la date butoir jusqu'à laquelle les DOSSIERS de demande de dispense ou de valorisation doivent être remis à la direction pour l'UE concernée, en utilisant le document disponible sur Easyclass (groupe « ISURU »).

² **Total à payer** : DI pour les UE où l'étudiant non exonéré s'inscrit + 26,00 € (forfait de la FWB sur la 1^{ère} UE).

³ **Avec exonération** : DI pour les UE où l'étudiant exonéré s'inscrit. Contre remise du document du VDAB, du CPAS ou encore de l'AWIPH et de PHARE dûment daté du 1^{er}/10^e de la formation. Ainsi que, pour les enseignants, contre remise du document ad hoc.

* Unités d'enseignement déterminantes.